



Retrait de la nationalité française

Par **nissa3**, le **09/09/2012 à 11:41**

Bonjour,

j'ai des questions à vous poser et merci de prendre le temps à me répondre.

je suis mariée en mai 2006, après 4 ans de mariage j'avais fait la demande de naturalisation par mariage puisque je suis mariée avec un français.

on m'a donné le récépissé le 23 septembre 2010. et un an après, j'ai obtenu la nationalité en fin septembre 2011.

mon mari et moi voudrions divorcer à l'amiable, le problème qui se pose est ce que je risque de perdre la nationalité française sachant que grâce à ma naturalisation que j'ai pu travailler dans la fonction public, donc est ce que je risque à perdre tout et si on dépose le dossier début octobre ça veut dire après les 12 mois de l'enregistrement de la nationalité est ce qu'ils me retirent ou pas la nationalité.

bonne journée à tous.